

USAGE
PRO.

GRAND
PUBLIC

TANTALE C



TANTALE C est un appât rodenticide hydrofuge conjugant l'appétence de plusieurs types de céréales. TANTALE C s'utilise pour la lutte contre les rats et souris à l'intérieur et aux abords des bâtiments privés, publics, agricoles. Le support paraffiné autorise son emploi en toutes situations y compris les plus humides, comme le traitement des égouts.

CARACTÉRISTIQUES

Les appâts à base de difénacoum tuent les rongeurs en ralentissant leur capacité de coagulation du sang. Les rongeurs meurent en général entre 4 à 10 jours après l'ingestion de l'appât sans éveiller la méfiance des autres rongeurs.

DOSAGE ET MODE D'EMPLOI

Le nombre de poste d'appâtage est fonction du site du traitement, du contexte géographique, de l'importance et de la gravité de l'infestation. Ne pas ouvrir les sachets.

A - RATS

Intérieur/abords des bâtiments : 200 g d'appât par poste le long des parois dans les lieux infestés et sur les parcours. Espacer les postes de 15 m. Inspecter les postes tous les 5 à 7 jours après le début du traitement, puis au moins une fois par semaine.

Egoûts : si forte infestation, 100 g espacés de 100 m. Si faible infestation, 200 g espacés de 300 m.

B - SOURIS : 40 g par poste le long des parois dans les lieux infestés et sur les parcours. Espacer les postes de 3 m. Inspecter les postes tous les 2 à 3 jours après le début du traitement, puis au moins une fois par semaine.

Placer les boîtes d'appâts en zone non submersible et à l'abri des intempéries.

Retirer les boîtes d'appâts à la fin du traitement. - Ne pas utiliser dans des terriers.

Il est obligatoire d'utiliser des POSTES D'APPÂTAGE SÉCURISÉS pour une meilleure conservation du produit et pour éviter la consommation par des espèces non-cibles.

Si après une période de traitement de 35 jours les appâts continuent d'être consommés, il convient d'en déterminer la cause probable. Vous pouvez envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, d'un rodenticide anticoagulant plus puissant ou de pièges.

PRÉCAUTIONS SPÉCIFIQUES POUR LES RODENTICIDES :

Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer pendant l'utilisation. Le port de gants (référence technique NF EN 374 partie 1,2, et 3) est obligatoire lors de la pose des appâts, de l'élimination des cadavres et des déchets. Se laver les mains après utilisation.

Les boîtes d'appât ne doivent pas être utilisées pour contenir d'autres produits que des rodenticides.

Ne pas disposer les appâts sur les surfaces et les ustensiles qui pourraient être en contact avec les aliments afin d'éviter la contamination humaine et animale. Les boîtes d'appât ne doivent pas être utilisées pour contenir d'autres produits que des rodenticides.

Les appâts doivent être disposés de manière à minimiser les risques pour les espèces non cibles, pour les enfants, et les animaux de compagnie. Placer les boîtes d'appât en zone non submersible et à l'abri des intempéries. Ne pas appliquer le produit dans les terriers.

Alterner les produits ayant des substances actives avec des modes d'action différents afin d'éviter l'apparition des phénomènes de résistance. Adopter des méthodes de gestion intégrée telle que la combinaison de méthodes de lutte chimique, physique et mesures d'hygiène publique.

Vérifier l'efficacité du produit sur site : le cas échéant, les causes de diminution de l'efficacité doivent être recherchées afin de s'assurer de l'absence de résistance. Ne pas utiliser le produit dans des zones où des cas de résistance sont suspectés ou établis. Prévenir le responsable de l'AMM en cas de non efficacité du traitement ou de signes pouvant être interprétés comme un développement de résistance.

Les postes d'appâtage seront clairement identifiés comme contenant des rodenticides et si possible fixés pour éviter tout déplacement. Enlever les appâts non consommés et les postes d'appâtage en fin de traitement.

Conserver le produit dans un endroit frais, sec et ventilé, hors de la portée des enfants.

ANTIDOTE - L'antidote des anticoagulants est la vitamine K1. L'administration de l'antidote doit se faire sous contrôle médical.

NETTOYAGE DES POSTES - ELIMINATION DU PRODUIT :

Ne pas nettoyer les boîtes d'appâts entre deux applications. Ne pas jeter le produit dans l'environnement ou les canalisations.

Les boîtes d'appâts usagées, les appâts non consommés, non utilisés, et entraînés hors des boîtes d'appâts, doivent être collectés et déposés en déchetterie ou tout autre centre de collecte approprié.

L'emballage ne doit pas être réutilisé ou recyclé.

Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.

Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Consulter impérativement la fiche de données de sécurité disponible sur notre site internet : www.edialux.fr ou en faire la demande à l'adresse suivante : info@edialux.fr.

AMM

FR-2017-0013

PRODUIT BIOCIDÉ

TP 14

USAGES :

Lutte contre les rats et souris

ACTION ET TRAITEMENT :

Appât prêt-à-l'emploi sous forme de bloc moulé

CONTIENT :

0,0026% Difénacoum (m/m, concentration technique).
Benzoate de Dénatonium (amérisant).

DURÉE DE

CONSERVATION :

2 ans

AVERTISSEMENT :



CONDITIONNEMENT :

Pour les professionnels :

- 100 g avec crochet, seau de 10 kg.
- Bloc de 20 g, seau de 10 kg.

Pour le grand public :

- Sachet de 20 g + saches, seau de 8 kg.

05.2020

 **EDIALUX**
PRODUITS PROFESSIONNELS

Z.A. Mâcon Est - 01750 REPLONGES - Tél. 03 85 31 89 10 - Fax 03 85 31 89 11 - info@edialux.fr - www.edialux.fr